

FAITES VOTRE RECOURS PPCR NON AU JEU DE DUPES !



- les items sont contradictoire avec l'appréciation finale
 - appréciation finale inférieure à l'item le plus bas évaluateurs en contradiction avec l'autre qui entraine une dégradation de l'appréciation finale
 - avis en contradiction avec les items et l'appréciation finale
- Et surtout, si vous estimez que l'appréciation finale est injuste

Delais de 30 jours pour faire un recours gracieux dès notification de l'avis

L'administration a d'un délai de 30 jours pour réviser l'appréciation finale. L'absence de réponse équivaut à un refus de révision

En cas de rejet du recours, vous avez 30 jours pour demander à l'autorité compétente la CAPA

Contactez-nous !

contact69@cgteduc.fr

04 78 62 63 60